



Le 15 février 2022- FL/PK

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 19 JANVIER 2022**

Le conseil syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc s'est réuni le mercredi 19 janvier 2022 à 20h30 sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président. Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion s'est tenue par visioconférence conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de l'ASA.

### **PRESENTS :**

**Philippe ALRIC** (syndic), **Frédéric CERTAIN** (syndic), **Jean-Jacques CHIOZZI** (syndic), **Frédéric DELMAS** (syndic), **Nathalie GANZEL** (vice-présidente), **Claude KOPELIANSKIS** (maire-adjoint), **François LEJEALLE** (président), **Pierre LIEBAERT** (syndic suppléant), **Christian MARC** (syndic), **Sabine MARNIQUET** (syndic), **Nathalie PASSEDOUET** (syndic), **Jean-Luc POTTIER** (syndic).

### **REPRESENTÉS :**

**Patricia BUTEL** (syndic) représentée par Jean-Jacques CHIOZZI et **Serge GODAERT** (maire-adjoint) représenté par Claude KOPELIANSKIS (maire-adjoint)

### **ABSENTS :**

**Joel CREVOISIER** (syndic)

00 °° 00

Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, monsieur François LEJEALLE déclare la séance ouverte à 20h45.

### **I – Approbation du projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 15 décembre 2021**



Monsieur le président porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 15 décembre 2021, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## II – Rapport des commissions

### ➤ Budget-finances (François LEJEALLE et Pierre LIEBAERT)

#### ❖ **Adoption du règlement budgétaire et financier**

Pierre LIEBAERT présente au conseil le projet de Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Ce RBF est lié à la mise en place du référentiel M57 adopté par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tous les membres du conseil ont reçu le projet avec la convocation à l'ordre du jour du présent conseil.

Le point important de ce règlement, qui a été longuement discuté en commission, est que l'ASA ne procédera pas aux amortissements des immobilisations car cela ne représente pas d'intérêt fiscal. Bien évidemment, ce document peut être amendé, si besoin, par décision du conseil.

Le président propose au conseil syndical de voter l'adoption du RBF tel que joint à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le RBF est adopté à l'unanimité.

#### ❖ **Redevances syndicales 2022**

Lors de sa réunion du 18 novembre 2021, la Commission finances a proposé un taux d'augmentation de l'enveloppe globale des redevances de 1 % par rapport à 2021. Pour mémoire, le total des redevances était de 1 457 840 euros en 2020.

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le taux d'augmentation de 1% de l'enveloppe des redevances pour 2022 qui s'élèvera à 1 472 418 euros.

#### ❖ **Cotisations des propriétaires de chevaux 2022**

La cotisation des propriétaires de chevaux (de selle et de courses) empruntant les voies du parc était de 22 euros par an et par cheval en 2021.



Le Conseil vote à l'unanimité le maintien de ce tarif pour l'année 2022.

### ❖ **Location des caves du Nord au Jumping de Maisons-Laffitte**

Le loyer pour la location des Caves du nord au Jumping de Maisons-Laffitte s'élevait à 3 000 euros en 2021.

Le Conseil vote à l'unanimité le maintien du montant du loyer à 3 000 euros pour l'année 2022.

### ❖ **Chapitre opérations Caves du Nord**

La restauration de ce monument historique est un grand projet qui va nécessiter des ressources importantes car le coût total de l'ensemble du projet est estimé à 564 700 TTC, honoraires du maître d'œuvre compris. Lors de l'établissement du diagnostic, l'architecte a proposé un phasage des opérations de restauration en 4 tranches afin de lisser la dépense sur plusieurs années.

Pour l'année 2021, seules les dépenses relatives aux frais de bornage et au diagnostic phytosanitaire des arbres ont été payées. Bien que non prévues initialement, ces dépenses étaient indispensables en amont des travaux de rénovation.

Pour ce qui concerne l'année 2022, les travaux prioritaires de la tranche 1 sont estimés à 146 219 euros, honoraires du maître d'œuvre compris.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) financerait le projet à hauteur de 40% (hors lot électricité) soit une subvention de 53 240 euros.

Une demande de subvention a été réalisée auprès de la Région Ile-de-France. D'autres demandes de subventions seront également soumises auprès des entités suivantes :

- Le Département des Yvelines,
- La Ville de Maisons-Laffitte.

A ce stade, les prévisions de recettes pour le budget primitif 2022 ne prennent en compte que les subventions de la DRAC. Les ajustements nécessaires seront effectués lors du budget supplémentaire.

Il est proposé au Conseil de voter un chapitre opération 202201 « Restauration des Caves du Nord » réparti en dépenses et en recettes de la manière suivante :



## Dépenses

	<b>Chapitre opération : Restauration des Caves du Nord (tranche 1)</b>	<b>146 219</b>
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	12 990
	<i>Honoraires maître d'œuvre</i>	12 990
2135	Agencements et aménagements des constructions	133 229
	<i>Lot 1- Abattage, maçonnerie et pierre de taille</i>	116 625
	<i>Lot 2- Menuiserie-serrurerie-métallerie-peinture</i>	4 649
	<i>Lot 3- Electricité</i>	11 955

## Recettes

<b>Chapitre opération : Restauration des Caves du Nord (tranche 1)</b>		<b>53 240</b>
Subvention d'investissement		53 240
	<i>Subvention de la DRAC (40%)</i>	53 240

Après en avoir délibéré, le conseil décidé à l'unanimité :

- De voter un chapitre opération 202201 « Restauration des Caves du Nord »
- D'inscrire au budget la somme de 147 153 euros correspondant aux dépenses prévisionnelles de cette opération et les recettes nécessaires à l'équilibre de cette opération d'équipement composées des subventions et du besoin de financement restant à la charge de l'ASP.

### ❖ **Versement de cotisations aux associations 2022**

Les propositions de versement de cotisations aux associations pour 2022 sont approuvées par le Conseil, à l'unanimité, selon la répartition suivante :

- L'office du tourisme de Maisons-Laffitte, 60 euros
- Yvelines environnement, 50 euros

### ❖ **Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé 2022**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de verser les subventions de fonctionnement suivantes :



- Amicale des Sapeurs-pompiers de Maisons-Laffitte la somme de 400 euros
- Association Le Patrimoine la somme de 1 000 euros

### ❖ **Remboursement des frais de missions et de déplacement du président et du régisseur**

Le président et le régisseur peuvent être amenés à payer des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de l'ASA. En 2021, ces frais étaient plafonnés à 1 000 euros pour chacun d'eux.

Après en avoir délibéré, le conseil décidé à l'unanimité :

- D'approuver que cette délibération est applicable au président et au régisseur de l'ASA et sera complétée par un ordre de missions pour chacun d'eux,
- D'inscrire les crédits suffisants, soit 2 000 euros, au budget primitif 2022 à l'article 625- Déplacements, missions et réceptions.

### ❖ **Approbation du budget primitif 2022**

Pierre LIEBEART présente le budget primitif 2022 et en commente les diverses inscriptions.

Après examen, le Conseil adopte à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2022 établi comme suit :

#### Investissement

Dépenses : 696 838,00

Recettes : 696 838,00

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 972 178,00

Recettes : 1 972 178,00

### ➤ **Administration Générale – Sécurité – Juridique (Philippe ALRIC)**

### ❖ **Prime d'assiduité du personnel pour 2022**



L'article 30 du statut du personnel de l'ASP, approuvé le 23 juillet 2003 par la préfecture des Yvelines, prévoit deux conditions d'attribution de la prime d'assiduité :

- l'agent doit avoir été absent moins de 10 jours par semestre, à l'exclusion des absences pour congés payés et des jours de réduction de temps de travail
- l'agent doit avoir une ancienneté minimale d'une année à la date de versement de la prime

Les primes d'assiduité sont versées aux salariés par moitié 2 fois par an avec les rémunérations des mois de juin et décembre.

Montant de la prime annuelle en fonction de l'emploi :

- Agent de maîtrise : 2 100 euros
- Cadre administratif et Contremaitre : 2 300 euros
- Conducteur de poids lourds : 2 200 euros
- Garde : 2 200 euros
- Régisseur : 2 600 euros
- Agent de propreté : 1 300 euros

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes pour 2022.

❖ **Indemnité de secrétariat pour les réunions du conseil 2022**

L'indemnité forfaitaire pour les travaux de secrétariat lors des réunions du conseil syndical versée à Madame BONNET et Madame KOUSSALA en 2021 s'élevait à 60 euros bruts par réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir le montant de l'indemnité pour 2022.

➤ **Communication (Nathalie GANZEL)**

❖ **Parc Actualité n°90**

Le Parc Actualité n°90 est en cours de distribution. Il serait intéressant d'avoir les retours des syndicats et des associés au sujet de la nouvelle présentation des comptes.

Jean-Jacques CHIOZZI fait remarquer que ce nouveau format des rapports d'activité est plus clair.

Jean-Luc POTTIER précise qu'il a eu des retours positifs sur les circulations douces.



Frédéric CERTAIN, informe qu'une enquête en ligne plus approfondie est prévue début février avec l'aide de Ségolène BONNET.

➤ **Hippisme** (Jean-Jacques CHIOZZI)

❖ **Point sur les activités hippiques**

Les chevaux entraînés à Maisons-Laffitte continuent de briller dans les compétitions notamment à Cagnes et à Pau.

Des résultats qui méritent des encouragements.

➤ **Espaces verts, environnement et développement Durable**  
(Frédéric CERTAIN)

RAS

➤ **Urbanisme** (Nathalie PASSEDOUET)

Le président informe le conseil que la commission urbanisme n'a pas pu se rendre à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain (DUAU). Les équipes ne sont pas disponibles pour nous recevoir avant début février.

Claude KOPELIANSKIS répond que le service de la DUAU travaille en équipe réduite.

➤ **Voirie et circulation** (Jean-Luc POTTIER)

❖ **La pluie et les trottoirs du Parc**

L'ASP a reçu une demande des habitants de l'avenue Lavoisier qui ont remarqué que des flaques d'eau se forment sur les contre-allées de l'avenue quand la pluie est abondante.

Une solution doit être trouvée à ce problème récurrent à divers endroits du Parc. Cependant, il faut garder en tête 3 éléments importants :

- Le côté agreste du Parc



- Ne pas dénaturer le sol qui draine bien l'eau
- Ne pas bitumer

Claude KOPELIANSKIS informe que la ville essaie de résoudre ce genre de problème avec une solution en test avenue François Mansart afin de permettre à l'eau de s'infiltrer. Les aménagements suivants réalisés : enfouissement des réseaux, réfection de la chaussée et des places de stationnement avec des pavés et des joints.

La ville espère que cette expérimentation donnera satisfaction.

Jean-Luc POTTIER précise que pour l'ASP, le vrai sujet est qu'on ne peut pas étanchéifier tout le Parc.

Pour Frédéric CERTAIN, le Parc a un caractère agreste et il faut en respecter les contraintes. Il y a un réel besoin de concilier tous les types de circulations.

### **III – Divers**

- **Date des prochaines réunions**

- **Réunion de bureau** : mercredi 9 février 2022 à 20h30
- **Conseil Syndical** : mercredi 16 février 2022 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, **la séance est levée à 21h50.**

Le Président

**François LEJEALLE**